



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Visioconférence **Mardi 25 août 2026**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Michel BOURNEZ – Joël EUVRARD – Gérard GEORGES –
Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE – Thierry NAPPEY

Excusé : M. Stéphane BEGEL – Albert GIBOULET - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : MM. Guillaume COLIN et Théo GRANDCLAUDE

INFORMATIONS

ENGAGEMENTS COUPES NATIONALES SAISON 2026/2027 :

- Coupe Nike U18 **jusqu'au 31 août 2026**
 - Coupe Nationale Futsal **jusqu'au 15 septembre 2026**
- Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 56283133 : R2 Bonglet groupe D : BAUME LES DAMES - NOIDANAIS du 6 septembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre.

Elle se déroulera le samedi 5 septembre 2026 à 18h00 au stade du Vernois à Noidans les Vesoul.

Le match retour aura lieu le dimanche 30 mai 2027 à Baume les Dames.

Match n° 56036414 : R3 idverde groupe G : MELISEY ST BARTHELEMY – PAYS MINIER du 20 septembre 2027

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre.

Elle se déroulera le dimanche 20 septembre 2026 au complexe sportif intercommunal (synthétique) à Champagny.

Le match retour aura lieu le dimanche 14 février 2027 à Melisey.

La commission prend connaissance du mail du club de ASC Pougues les Eaux et du mail du club ES Exincourt Tallecourt.

1.3 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

Match n° 55736013 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : JS D'ANDRYES - GATINAIS du 23 août 2026

La commission acte le forfait du club de FC GATINAIS pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de JS D'ANDRYES est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 55742605 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : AS ESSERTENNE – ARC GRAY du 23 août 2026

La commission acte le forfait du club de ARC GRAY pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de AS ESSERTENNE est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 55736016 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : US DIONYSIENNE ST DENIS LES SENS – AS VILLENEUVE LA GUYARD du 23 août 2026

La commission acte le forfait du club de VILLENEUVE LA GUYARD pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de US DIONYSIENNE ST DENIS LES SENS est qualifié pour le 2^{ème} tour.

La commission prend connaissance du mail du club de Villeneuve la Guyard mais ne peut y répondre favorablement.

Match n° 55737042 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : UFC DE L'OUICHE – US MAREY CUSSEY du 23 août 2026

La commission acte le forfait du club de UFC DE L'OUICHE pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de US MAREY CUSSEY est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 55740313 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : TT PONTARLIER FC – AS MONTANDON du 23 août 2026

La commission acte le forfait du club de AS MONTANDON pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de TT PONTARLIER FC est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 55741994 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : MONTBELIARD ASC – RC VOUEAUCOURT du 23 août 2026

La commission acte le forfait du club de ASC MONTBELIARD pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait non déclaré

Le club de RC VOUEAUCOURT est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole qui se déroule les 29 et 30 août 2026 à 15h00 :

Les rencontres sont programmées automatiquement le samedi pour les clubs qui jouent habituellement le samedi soir.

La commission rappelle le règlement qui sera appliqué pour les clubs recevants :

ARTICLE 35 - TERRAINS

Désignations

*** Choix des clubs recevants et des terrains**

L'équipe tirée au sort en premier reçoit sauf si l'équipe désignée visiteuse est :

- Séparée par deux niveaux hiérarchiques,
- Ou si elle a été tirée « équipe visiteuse » au tour précédent pendant que dans le même temps l'équipe recevant a déjà été tirée équipe « recevant » au tour précédent.

Dans ces cas, l'ordre des rencontres est inversé.

Un club exempt ou vainqueur par forfait de son adversaire sans que la rencontre ne se tienne, sera considéré comme club recevant.

GROUPE 1			
DOMICILE		EXTERIEUR	
US JOIGNY - R3 IDVERDE	-	US VARENNES - R3 IDVERDE	MATCH 1
FOY.J.EDUC.POP. SAINTS - D3	-	C.AV. ST GEORGES - D2	MATCH 2
AS MAGNY - D1	-	ES FLORENTINOISE FC - R3 IDVERDE	MATCH 3
AILLANT SP - D2	-	AS GURGY - R2 BONGLET	MATCH 4
PARON FC - D1	-	FC SENS - R1 HERBELIN	MATCH 5
US DIONYSIENNE ST DENIS LES SENS - D2	-	ES APPOIGNY - R2 BONGLET	MATCH 6
UNION DU FOOTBALL TONNERROIS - R3 IDVERDE	-	ASC POUQUES FOOTBALL - R3 IDVERDE	MATCH 7
SPORTING CLUB GRON VERON - D2	-	AM. FRANCO PORTUGAISE DE SENS - R3 IDVERDE	MATCH 8
JS D'ANDRYES - D3	-	COSNE UCS FOOTBALL - R1 HERBELIN	MATCH 9
FC MONETEAU - D1	-	CS CORBIGEOIS - R3 IDVERDE	MATCH 10
FC CHAMPS - D2	-	AS CLAMECYCOISE - R3 IDVERDE	MATCH 11
ETOILE SPORTIVE D'HERY - D2	-	US CERISIERS - D1	MATCH 12
FC CHEVANNES - D2	-	STADE AUXERROIS - R2 BONGLET	MATCH 13

GROUPE 2			
DOMICILE		EXTERIEUR	
ETOILE SUD NIVERNAISE 58 - D1	-	FC DECIZE - R2 BONGLET	MATCH 14
ALSC MONTIGNY AUX AMOGNES - D3	-	AS GUERIGNY URZY SECTION FOOTBALL - R3 IDVERDE	MATCH 15
AS NEUVY - D1	-	US RIGNY SUR ARROUX - R3 IDVERDE	MATCH 16
U. FRATERNELLE MACHINOISE - R3 IDVERDE	-	FC GUEUGNON - R1 HERBELIN	MATCH 17
AS ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS - D4	-	ES DONZIAISE - D2	MATCH 18
DIGOIN FCA - R1 HERBELIN	-	RC NEVERS-CHALLUY SERMOISE - R2 BONGLET	MATCH 19
US TOUCYCOISE - D1	-	AS GARCHIZY - R2 BONGLET	MATCH 20
US MOULINOISE - D1	-	ASA VAUZELLES - R2 BONGLET	MATCH 21
US CHARITOISE - D2	-	US BOURBON LANCY FPT - R3 IDVERDE	MATCH 22
CS SANVIGNES LES MINES - R3 IDVERDE	-	US DE COULANGES LES NEVERS - R3 IDVERDE	MATCH 23
FC NEVERS BANLAY - D1 ou US CERCYCOISE - D1	-	AS POUILLY SUR LOIRE - D2	MATCH 24
FOYER RURAL EDUC. POP. LUTHENAY - D2 ou AS FOURCHAMBAULT - D2	-	RC GUERREUX LA MOTTE - D3	MATCH 25

GROUPE 3			
DOMICILE		EXTERIEUR	
AS TIL CHATEL - D4	-	FOOTBALL DES CANTONS AIGNAY BAIGNEUX - D2	MATCH 26
US MAREY CUSSEY - D2	-	TEAM MONTCEAU FOOT - R3 IDVERDE	MATCH 27
US SEMUR EN AUXOIS EPOISSES - D1	-	ASFC DAIX - D2	MATCH 28
AS BEAUNE - R3 IDVERDE	-	UNION CHATILLONNAISE CF - R2 BONGLET	MATCH 29
AS DEPARTEMENTALE DES D.O.M. - D3	-	MUNICIPAUX DE DIJON - D3	MATCH 30
FONTAINE LES DIJON FC - R2 BONGLET	-	AS ST APOLLINAIRE - R1 HERBELIN	MATCH 31
FC JEUNESSE MAHORAISE DIJON - D2	-	AS GEVREY CHAMBERTIN - R3 IDVERDE	MATCH 32
OLYMPIQUE DE CHAIGNAY - D1	-	ALC LONGVIC - R2 BONGLET	MATCH 33
JEUNESSE OUVRIERE DU CREUSOT - R3 IDVERDE	-	AVALLON FCO - R2 BONGLET	MATCH 34
CERCLE FOOTBALL TALANT - D1	-	AS POUILLY EN AUXOIS - D1	MATCH 35
ASC MANLAY - D3	-	ENT. FOOTBALL VILLAGES - R1 HERBELIN	MATCH 36
CHALON ACF - R3 IDVERDE	-	ASC DE PLOMBIERES - D1	MATCH 37

GROUPE 4			
DOMICILE		EXTERIEUR	
FC SAINT REMY - D2	-	TILLES FOOTBALL CLUB - R3 IDVERDE	MATCH 38
ESA LE BREUIL - R3 IDVERDE	-	AS SORNAY - R2 BONGLET	MATCH 39
FC VINGEANNE - D3	-	AS GENLIS - R3 IDVERDE	MATCH 40
US BUXYNOISE - R3 IDVERDE	-	FR SAINT MARCEL - R2 BONGLET	MATCH 41
CL MARSANNAY - R3 IDVERDE	-	AS MELLECEY MERCUREY - R2 BONGLET	MATCH 42
CLL D'ECHENON - D3	-	AS CHATENOY LE ROYAL - D1	MATCH 43
FC REMILLY - D2	-	ASUJL ST JEAN DE LOSNE - D1	MATCH 44
ES FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE - R1 HERBELIN	-	AS QUETIGNY - R2 BONGLET	MATCH 45
AS FONTAINE D'OUCHE - D2	-	CS AUXONNAIS - D2	MATCH 46
FC MIREBELLOIS PONTAILLER LAMARCHE - D3	-	AS ST VINCENT BRAGNY - D1	MATCH 47
FC NEUILLY-CRIMOLOIS SENNECEY - D1	-	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL - R1 HERBELIN	MATCH 48
US GIVRY SAINT DESERT - D2	-	AS CESSEY SUR TILLE - D3	MATCH 49

GROUPE 5			
DOMICILE		EXTERIEUR	
US CLUNY FOOTBALL - D1	-	FC MACORNAY VAL DE SORNE - R3 IDVERDE	MATCH 50
RUFFEY STE MARIE FC - D3	-	OLYMPIQUE DE MONTMOROT - R3 IDVERDE	MATCH 51
ASC BLIGNY S/OUCHE - D3	-	FC MONTCEAU BOURGOGNE - R1 HERBELIN	MATCH 52
DUN SORNIN CHAUFFAILLES BRIONNAIS - D1	-	US SENNECEY LE GRAND CANTON - R3 IDVERDE	MATCH 53
JS CRECHOISE - D1	-	FC GACHERES - D2	MATCH 54
US SAVIGNY LES BEAUNE - D3	-	HLS FOOTBALL - D1	MATCH 55
US DE ST BONNET LA GUICHE - D1	-	MACON FOOTBALL CLUB - R2 BONGLET	MATCH 56
SUD FOOT 71 - D1	-	BRESSE JURA FOOT - R3 IDVERDE	MATCH 57
FOOTBALL CLUB DES 2 COTES - D1	-	US ST SERNINOISE - R2 BONGLET	MATCH 58
CS TRAMAYES - D2	-	US CHEMINOTS DIJONNAIS - R1 HERBELIN	MATCH 59
FC VITRY EN CHAROLAIS - D3	-	SR CLAYETTOIS - D1	MATCH 60
FC DE CLESSE - D1	-	US CHEMINOT DE PARAY FOOT - R2 BONGLET	MATCH 61
EFC DEMIGNY - D3	-	CS DE MERVANS - R3 IDVERDE	MATCH 62
FC DE LA ROCHE VINEUSE - D3	-	US CRISSOTINE - D1	MATCH 63

GROUPE 6			
DOMICILE		EXTERIEUR	
FC ROCHFORD ATHLETIC - R3 IDVERDE	-	FCC LA JOUX NOZEROT - R2 BONGLET	MATCH 64
ES BRANGEIOISE - D3	-	US LESSARD EN BRESSE - D1	MATCH 65
AS VARENNES LE GRAND - D1	-	FC CUISEAUX VARENNES - D1	MATCH 66
POLIGNY GRIMONT FC - R3 IDVERDE	-	JURA LACS FOOTBALL -R2 BONGLET	MATCH 67
JS SIMARD - D4	-	ASL LUX - D1	MATCH 68
FLAMBOYANTS FOOTBALL CHALONNAIS - D3	-	RC LONS LE SAUNIER - R2 BONGLET	MATCH 69
SC CHATEAURENAUD - D1	-	AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY - R1 HERBELIN	MATCH 70
AMICALE SPORTIVE IGORNAY - D2	-	TRIANGLE D'OR JURA FOOT - R3 IDVERDE	MATCH 71
GENELARD PERRECY FC - D2	-	US SAINT-MARTINOISE - D3	MATCH 72
LOUHANS CUISEAUX FC - R1 HERBELIN	-	FC CHAMPAGNOLE - R2 BONGLET	MATCH 73
ES ST GERMAIN DU PLAIN BAUDRIE - D2	-	US CROTENAY COMBE D'AIN - R3 IDVERDE	MATCH 74
RACING CLUB BRESSE SUD - D1	-	INTERCOMMUNAL S. BRESSE NORD - D2	MATCH 75
ES EPERVANS OUROUX - D2	-	JURA NORD FOOT - R3 IDVERDE	MATCH 76

GROUPE 7			
DOMICILE		EXTERIEUR	
ES RAVILLOLES LES CROZETS - D3	-	PROMO SPORT DOLE CRISSEY - D2	MATCH 77
CS DE FRASNE - R3 IDVERDE	-	FC DE MONTFAUCON-MORRE-GENNES - R2 BONGLET	MATCH 78
FC DE MOUCHARD ARC ET SENANS - D1	-	ARCADE FOOT - D1	MATCH 79
AS VAUX LES ST CLAUDE - D3	-	FC PETITE-MONTAGNE - D1	MATCH 80
FC PONT DE LA PYLE - D3	-	ISS PLEURE - D1	MATCH 81
FC ARLAY - D2	-	AJM BESANCON - R3 IDVERDE	MATCH 82
ES SIROD - D1	-	CCS VAL D'AMOUR - R2 BONGLET	MATCH 83
US CHAPELLE VOLAND - D3	-	FC HAUT JURA - D1	MATCH 84
ENTENTE SUD REVERMONT - D1	-	AS CHATEAU DE JOUX - R3 IDVERDE	MATCH 85
ETOILE SPORTIVE DOUBS - R3 IDVERDE	-	AS LEVIER - R2 BONGLET	MATCH 86
AS AROMAS - D2	-	FC AIGLEPIERRE - D2	MATCH 87
FC VALDAHON VERCEL - R2 BONGLET	-	US COTEAUX DE SEILLE - R1 HERBELIN	MATCH 88
AS SAINT AUBIN - D2	-	JURA SUD FOOT - R1 HERBELIN	MATCH 89
GRANDVAUX FOOT - D2	-	FR ARCHELANGE GREDISANS MENOTE - D2	MATCH 90

GROUPE 8			
DOMICILE		EXTERIEUR	
ENT. ROCHE NOVILLARS - D1	-	AS AUDINCOURT - R2 BONGLET	MATCH 91
FC GRAND BESANCON - R3 IDVERDE	-	BESANCON FOOTBALL - R1 HERBELIN	MATCH 92
BALZAC FC - D3	-	AS MONT D'USIERS - D1	MATCH 93
BELLEHERBE SANCEY FOOT - D3	-	AS PERROUSIENNE - R3 IDVERDE	MATCH 94
AS GUYANS VENNES - D1	-	FC VILLARS L'ISLE SAINT MAURICE BLUSSANS - R2 BONGLET	MATCH 95
AS ORCHAMPS - VAL DE VENNES - D1	-	SPORTING CLUB BESANCON - R3 IDVERDE	MATCH 96
ABC FOOT - D2	-	FC LAC REMORAY VAUX - D2	MATCH 97
US LES FINS - D2 ou THISE CHALEZEULE FC - D2	-	AS SAONE MAMIROLLE - R3 IDVERDE	MATCH 98
AS BESANCON ESPERANCE FOOTBALL - D1	-	US ST VIT - R1 HERBELIN	MATCH 99
ASC DE VELOTTE BESANCON - D2	-	ES MARNAYSIENNE - R3 IDVERDE	MATCH 100
ES LES SAPINS - D2	-	AS BEURE - D3	MATCH 101
SC VILLERS LE LAC - D2	-	FC LE RUSSEY - D2	MATCH 102
ES CHARQUEMONT - D2	-	FC PLAIMBOIS DU MIROIR - D2	MATCH 103
AS HAUT LISON - D3	-	ES PAYS MACHOIS - R2 BONGLET	MATCH 104
US DES PRES DE VAUX BESANCON - D3	-	TT PONTARLIER FC - D2	MATCH 105
ES LES FONGES 91 - D2	-	DAMPIERRE FOOTBALL - D1	MATCH 106

GROUPE 9			
DOMICILE		EXTERIEUR	
AS BELFORT SUD - R3 IDVERDE	-	AS ORNANS - R1 HERBELIN	MATCH 107
RC VOULJEACOURT - D2	-	FC BART - R3 IDVERDE	MATCH 108
US CHATENOIS LES FORGES - R3 IDVERDE	-	US DES ECORCES - R3 IDVERDE	MATCH 109
FC BOUROGNE - D3	-	UNION FOOTBALL CLUB - R3 IDVERDE	MATCH 110
FC GIRO LEPUIX - D2	-	FOOTBALL CLUB ROSET-FLUANS - D3	MATCH 111
US LES QUATRE MONTS - D3	-	OLYMPIQUE COURCELLES LES MONTBELIARD - D2	MATCH 112
FC MASSIF HAUT DOUBS - D3	-	SCM VALDOIE - D1	MATCH 113
AS COURTEFONTAINE LES PLAINS - D2	-	FC 4 RIVERES 70 - R2 BONGLET	MATCH 114
US PASSAVANT - D3	-	AS FC BELFORT - R3 IDVERDE	MATCH 115
LE CHATELEU - D3	-	US LARIANS ET MUNANS - R2 BONGLET	MATCH 116
AS ROUGE GOUTTE-CHAUX - D2	-	ET.S. EXINCOURT TAILLECOURT - D1	MATCH 117
AS SAINTE SUZANNE - D3	-	AS NORD TERRITOIRE - D1	MATCH 118
ESPERANCE DES MONTS DE VILLERS - D3	-	S. REUNIS DELLE - D2	MATCH 119
US SOCHAUX - D1	-	RIOZ FC - R2 BONGLET	MATCH 120
US ARCEY - D1	-	FC MORTEAU-MONTLEBON - R1 HERBELIN	MATCH 121
U. OUVRIER ET PAYSANNE MATHAY - D1	-	AS MEZIRE FESCHES LE CHATEL - R3 IDVERDE	MATCH 122
ES SAUGETTE ENTREROCHE - D1	-	AS BAUME LES DAMES - R2 BONGLET	MATCH 123

GROUPE 10			
DOMICILE		EXTERIEUR	
VALLEE DU BREUCHIN FC - D1	-	BESSONCOURT ROPPE CLUB LARIVIERE - R3 IDVERDE	MATCH 124
SC LURE - D2	-	FC NOIDANAIS - R2 BONGLET	MATCH 125
US VAL DE PESMES - D1	-	JS LURONNES - R2 BONGLET	MATCH 126
US FRANCHEVELLE - R3 IDVERDE	-	AS BAVILLIERS - R2 BONGLET	MATCH 127
FEP AUTREY LES GRAY - D1	-	ESPERANCE DU VANNON MEMBREY - D2	MATCH 128
FC PAYS MINIER - R3 IDVERDE	-	FC GRANDVILLARS - R1 HERBELIN	MATCH 129
AS VILLERSEXEL ESPRELS - D2	-	ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT - D1	MATCH 130
AS ESSERTENNE - D3	-	FC LES 2 VELLS - D1	MATCH 131
AS MELISEY ST BARTHELEMY - R3 IDVERDE	-	AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX - R2 BONGLET	MATCH 132
AS FOUGEROLLES - D2	-	US PONT DE ROIDE VERMONDANS - R1 HERBELIN	MATCH 133
FC SEVEUX MOTEY - D1	-	HERICOURT HAUTE LIZAINE - R3 IDVERDE	MATCH 134
SC JUSSEY - D3	-	AGGLOMERATION OLYMPIQUE VESOUL - R3 IDVERDE	MATCH 135

1.3 –COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE INTERSPORT

La commission procède à l'élaboration des poules de la Coupe Intersport pour la 1^{ère} phase. 27 équipes se sont engagées, elles sont réparties dans 5 groupes :

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C	GROUPE D	GROUPE E
AJ AUXERRE 3	MACON 71 2	AS JURA DOLOIS FOOTBALL 2	CA PONTARLIER 2	RACING BESANCON 2
AS ST APOLLINAIRE 2	FC GUEUGNON 2	US ST VIT 2	FC MORTEAU MONTLEBON 2	FC GRANDVILLARS 2
IS SELONGEY FOOTBALL 2	FC CHALON 2	JURA SUD FOOT 2	BESANCON FOOTBALL 2	ASM BELFORTAINE 2
ES APPOIGNY 2	AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY 2	LOUHANS CUISEUX FC 2	RIOZ FC 2	AS AUDINCOURT 2
CHEVIGNY ST SAUVEUR 2	ASPTT DIJON 2	ALC LONGVIC 2	FC VESOUL 2	AS BAVILLIERS 2
	USC DIJON 2	FONTAINE LES DIJON FC 2		

Règlement :

Les 3 premiers de chaque poule et le meilleur 4^{ème} des 5 poules seront qualifiés pour les 1/8èmes de finale qui se dérouleront le 31 janvier 2027.

JEUNES

2.2 – CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2026/2027, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>	<u>HORAIRE HIVER</u>
01/11/2026 au 29/02/2027		
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>	<i>Dimanche 14h30</i>
U16R	<i>Dimanche 12h30</i>	<i>Dimanche 12h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U13R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U18F R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h00</i>

CLUBS	U18F	U16F	U15F	U14F	U13F	U18FR
	Eté : Dimanche 15h Hiver : Dimanche 14h30	Eté : Dimanche 12h30 Hiver : Dimanche 12H00	Eté : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h30	Eté : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h30	Eté : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h30	Eté : Samedi 15h Hiver : Samedi 14h00
STADE AUXERRE	Samedi 16h00	Samedi 16h00				
NOIDANAIS		Samedi 14h00	Samedi 16h00		Samedi 12h00	
AFGP 58	Samedi 14h30					
APPOIGNY		Samedi 16h30				
FC VALDAHON VERCEL	Samedi 18h00					
FC MONTFAUCON MG		Samedi 16h30 à Gennes				
FC RIOZ		Samedi 14h30				
ASPTT DIJON	R1 : Dimanche 12h30 R2 : Dimanche 15h00	Dimanche 12h30		Samedi 15h30	Samedi 13h30	
FONTAINE LES DIJON	Dimanche 11h00	Dimanche 11h00		Samedi 13h30		
FC GRANDVILLARS	R1 : Samedi 15h00 R2 : Dimanche 15h00					
JURA DOLOIS	Dimanche 15h00	Dimanche 12h00		Samedi 16H00		
MACON 71		Samedi 15h00			Samedi 11h00	
BAYILLIERS	Dimanche 11h00					
CHEVIGNY ST SAUVEUR	Dimanche 11h00					
FC DECIZE	Samedi 14h30					
CL MARSANNAY	Samedi 18h00					
BOURGOGNE	Dimanche 11h00					
FC SENS	Dimanche 12h30	Samedi 16h00		Samedi 13h30		
ASC ST APOLLINAIRE	Dimanche 13h00					
US ST VIT	Samedi 18h00					
ASA VAUZELLES	Dimanche 12h00					
AS CHATENOY LE ROYAL		Samedi 16h00				Samedi 16h00
AS ORNANS		Samedi 16h30				
MACON FC		Dimanche 11h00				
IS SELONGEY FOOT	Dimanche 11h00	Samedi 15h00				
BRESSE JURA FOOT			Samedi 14h30	Samedi 14h30	Samedi 10h30	
DIJON FCO			Samedi 14h00	Samedi 14h00	Samedi 14h00	
FC SOCHAUX			Samedi 16h00	Samedi 16h00	Samedi 13h00	Samedi 15h00
MONTPELLARD						
AJ AUXERRE						Dimanche 14h00
USC DIJON				Samedi 16h30		
NEVERS CHALLUY				Samedi 14h00		
ASC BESANCON VELOTTE				Samedi 16h30		
RC LONS LE SAUNIER	Samedi 17h00	Dimanche 11h00				
VESOUL				Samedi 13h30		
US JOIGNY				Samedi 16h30		
FC LOUHANS CUISEUX				Samedi 13h00		
AS JURA DOLOIS	Dimanche 12h00					
AS BEAUNE		Dimanche 13h00				
FC CHALON		Dimanche 11h00				

demande à revoir CS 25/08
demande validée

La Commission propose les alternatives suivantes aux clubs concernant les desideratas d'horaire de compétitions émises par ces derniers qui ont été refusé :

- **U18 : MARSANNAY CL** : la commission juge l'horaire demandé tardif et propose l'horaire de 18h00 (le club peut réaliser des demandes auprès des clubs adverses pour jouer à 19h00).
- **U18 : FC VALDAHON VERCEL** : la commission juge l'horaire demandé tardif et propose l'horaire de 18h00 (le club peut réaliser des demandes auprès des clubs adverses pour jouer à 19h00).
- **U18 : IS/SELONGEY** : la commission juge l'horaire demandé trop tôt et propose l'horaire de 11h00 (le club peut réaliser des demandes auprès des clubs adverses pour jouer à 10h00).
- **U18 : CHEVIGNY ST SAUVEUR** : la commission juge l'horaire demandé trop tôt et propose l'horaire de 11h00 (le club peut réaliser des demandes auprès des clubs adverses pour jouer à 10h00).
- **U16 : MACON FC** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le dimanche 11h00 (le club peut réaliser des demandes auprès des clubs adverses pour jouer à 10h30).
- **U16 : FC CHALON** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le dimanche 11h00 (le club peut réaliser des demandes auprès des clubs adverses pour jouer à 10h30).

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 55827078 : R1F MCE : LONS RC – AJ AUXERRE 2 du 05 septembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au dimanche 06 septembre 2026 à 15h00 au stade municipal, à Lons le Saunier.

JEUNES

2.2 – CHAMPIONNAT

Match n° 55788536 : U18F R1 : ENT. ARCADE/SIROD – AJ AUXERRE du 05 septembre 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre.

Elle se déroulera le samedi 05 septembre 2026 au Stade Abbé Deschamps A5 à Auxerre.

Le match retour aura lieu le samedi 27 février 2027 à Sirod.

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football